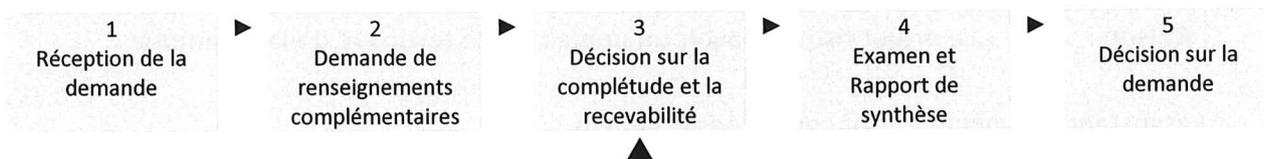


Collège communal de et à Liège
c/o Administration communale
Place du Marché 2
4000 LIEGE

Nos références : **10009100/GLE.ama** (à rappeler dans toute correspondance)



RECOMMANDÉ AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Objet : Demande de permis unique
Demande complète et recevable. Communication à la Commune.

www.wallonie.be
N° vert : 1718 (informations générales)

Résumé de la demande :	
de	- KLK TENSACHEM s.a. Rue de Renory 28 à 4102 SERAING
pour le projet	- Etendre la capacité de stockage en liquides inflammables et combustibles et prétraiter les eaux acides de nettoyage et les résidus de production + modifier les conditions particulières en matière de gestion des eaux usées - dont le n° de dossier est 10009100 - de classe 1 - comportant une étude d'incidences sur l'environnement
pour l'établissement	- Usine de fabrication de tensioactifs Rue de Renory n° 28 à 4102 SERAING (Ougrée) - dont le n° public est 10079135 - SEVESO

Mesdames, Messieurs les Président et Membres du Collège communal,

La demande de permis unique définie en objet est jugée **complète et recevable**.

▪ **Quelle est la suite de la procédure ?**

Le collège communal de la Ville de Seraing est l'autorité compétente pour statuer sur cette demande.

Les délais de la procédure sont ceux des établissements de classe 1 s'agissant :

- d'un établissement SEVESO ;
- d'un projet nécessitant une Étude d'Incidences sur l'Environnement.

L'enquête publique – d'une durée de 30 jours – sera réalisée sur le territoire de :

Commune :	<u>Ville de Seraing</u>
Raison :	Commune de dépôt

Commune :	<u>Ville de Liège</u>
Raison :	Le projet risque d'avoir un impact sur le territoire de la commune

Les instances suivantes sont consultées pour avis :

Instance :	Agence Wallonne de l'Air et du Climat
Raison :	Rubriques du projet requérant l'avis de l'AWAC : 40.50.01.01 - Installation de combustion : 1 MW <= puissance thermique nominale < 50 MW, 63.12.09.05.03 - dépôts mixtes de liquides inflammables° : capacité nominale équivalente totale du dépôt >= 50.000 l, 40.60.01 - Installation de combustion : 0,1 MW <= puissance thermique nominale < 1 MW, 90.22.04 - Installation de prétraitement de déchets dangereux° à l'exclusion des installations visées sous 90.22.13. Mesures de gestion de la qualité de l'air et examen des recommandations de l'auteur de l'EIE

Instance :	SPW ARNE - DDRCB - DDR - Cellule GISER
Raison :	Zone(s) : <u>Ruissellement - Aléa moyen, Axe de ruissellement Lidaxe, Ruissellement - Aléa élevé, Ruissellement - Aléa faible</u>

Instance :	CESE Wallonie – Pôle Environnement
Raison :	Etablissement de classe 1 car application des rubriques 63.12.09.04.01 et 63.12.09.05.03

Instance :	SPW ARNE - DSD - Direction de l'Assainissement des Sols
Raison :	Conformité du projet en regard des dispositions du Décret sol et de la Directive IPPC-IED

Instance :	SPW ARNE - DEE - Direction des Eaux Souterraines de Liège
Raison :	Mesures éventuelles de gestion des eaux souterraines et examen des recommandations de l'auteur de l'EIE

Instance :	SPW ARNE - DEE - Direction des Eaux de surface
Raison :	Examen de la demande Art65 de modification des conditions particulières en matière de gestion des eaux usées qui a été intégrée dans la présente demande, mesures de gestion des eaux usées applicables au présent projet sur base de l'avis de l'AIDE et examen des recommandations de l'auteur de l'EIE.

Instance :	SPW TLPE - DEB - Direction de la Promotion de l'Energie durable
Raison :	Avis obligatoire. Rubrique(s) : 40.50.01.01 - Installation de combustion : 1 MW <= puissance thermique nominale < 50 MW

Instance :	SPW ARNE - DEE - Direction de la Prévention des Pollution - Cellule bruit
Raison :	Examen du projet en regard des nuisances sonores potentielles et conditions éventuelles

Instance :	SPW ARNE - DEE - Direction de la Prévention des Pollution - Cellule IPPC
Raison :	

Instance :	SPW ARNE - DSD - Direction des infrastructures de gestion et de la politique des déchets
Raison :	Avis obligatoire. Rubrique(s) : 90.22.04 - Installation de prétraitement de déchets dangereux° à l'exclusion des installations visées sous 90.22.13

Instance :	SPW ARNE - DEE - DRIGM - Service RAM (risques d'accidents majeurs)
Raison :	<p>Rubrique(s) : 63.12.04.02.02.A - Solides inflammables de catégories 1 ou 2 (dépôts de) : capacité de stockage \geq 5 t, hors ZI, 63.12.08.04.02 - Réservoirs fixes ou mobiles de gaz inflammable, catégories 1 et 2, non visés explicitement par une autre rubrique : quantité totale de stockage \geq 250 kg, 63.12.09.04.03 - Dépôt de liquides difficilement combustibles dont le point d'éclair est supérieur à 93 °C : capacité de stockage \geq 500.000 l, 63.12.09.05.03 - dépôts mixtes de liquides inflammables° : capacité nominale équivalente totale du dépôt \geq 50.000 l, 63.12.16.04.03.02 - Dépôts de substances et mélanges solides, liquides ou gaz dangereux pour le milieu aquatique de catégorie 3 ou 4 de toxicité chronique (à l'exception des carburants liquides à la pression atmosphérique pour moteurs à combustion interne et du mazout de chauffage) : quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation \geq 16 t</p> <p>Zone(s) : Entreprise SEVESO Seuil haut En activité : Arysta LifeScience Ougrée Production, Entreprise SEVESO Seuil bas Ancien Seveso avec permis en cours : ARCELORMITTAL BELGIUM - Haut-Fourneau B Ougrée, Zone vulnérable basée sur un risque de probabilité d'effets dangereux supérieur à E-5 et sur une distance de 100m autour du site SEVESO, Entreprise SEVESO Seuil haut En activité : KLK TENSACHEM S.A., Zone vulnérable basée sur un risque de probabilité d'effets dangereux supérieur à E-6 et sur une distance de 200m autour du site SEVESO</p>

Instance :	CCATM de et à Liège
Raison :	Etablissement de classe 1 avec étude d'incidences sur l'environnement impliquant un volet urbanisme et un volet environnement

Instance :	CCATM de et à Seraing
Raison :	Etablissement de classe 1 avec étude d'incidences sur l'environnement impliquant un volet urbanisme et un volet environnement

Instance :	Zone de secours IILE (Liège 2)
Raison :	Mesures de prévention et de protection incendie

▪ **Que devez-vous faire maintenant ?**

Organiser l'enquête publique Art. D29 Code de l'environnement

L'organisation simultanée des différentes enquêtes est souhaitable.

L'enquête publique

L'enquête publique est organisée selon les modalités du code de l'environnement.

Dans les 10 jours de la clôture de celle-ci, il y a lieu de transmettre :

- L'avis d'affichage
- Le procès-verbal de clôture
- Les objections et observations écrites et orales formulées
- La synthèse de celles-ci
- L'avis facultatif de votre collègue

aux adresses suivantes :

- permis.environnement.liege@spw.wallonie.be
- rgpe.liege1.dgo4@spw.wallonie.be

Le dossier sur support papier est joint au présent courrier et est également téléchargeable à partir du lien suivant : <https://walloniegov.sharepoint.com/:f:/s/SPWTransfert-ARNE/EpmnnHK4lkZFi557JdICdaoBrq2N6SB2CyUIAIQOwgESIQ?e=qedGhj>

Recevez, Mesdames, Messieurs les Président et Membres du Collège communal, nos salutations distinguées.



Olivier LEJEUNE
Fonctionnaire délégué



Marianne PETITJEAN
Fonctionnaire technique



CONTACT

Permis d'environnement
Département des Permis et
Autorisations
DPA Liège
Rue Montagne Sainte-Walburge -
Bâtiment II 2
4000 LIEGE
Permis d'urbanisme
Département de l'Aménagement
du Territoire et de l'Urbanisme
Urbanisme Liège I
Rue Montagne Sainte-Walburge 2
4000 LIEGE

VOS GESTIONNAIRES

Permis d'environnement
Contact technique :
Guy LECLERCQ guy.leclercq@spw.wallonie.be
Contact administratif :
Alicia MARTIN ARANDA
alicia.martinaranda@spw.wallonie.be
(+32) 04/2245749
Permis d'urbanisme

VOTRE DEMANDE

RÉFÉRENCES
Permis d'environnement :
10009100

Commune : PUn1/2022/25

VOS ANNEXES

Dossier de demande de permis unique sur support papier

CADRE LÉGAL

Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Pour toute réclamation quant au fonctionnement du SPW, le Médiateur est aussi à votre service : www.le-mediateur.be.